

IDÉE D'AILLEURS

Marchés publics et clauses d'insertion : entre directives européennes et législations nationales

Les marchés publics représentent entre 15 et 17 % du PIB de l'Europe. Utiliser la puissance de la commande publique pour amener vers l'emploi les travailleurs fragiles : l'idée est séduisante. Un certain nombre de pays ont ainsi mis en place depuis quelques années des clauses d'insertion dans leurs appels d'offre publics. Une démarche qui peut se heurter aux principes européens de concurrence et d'équité. Deux logiques inconciliables ou un équilibre à trouver préservant au mieux justice sociale et équité ?

Pour les marchés publics qui se situent en dessous des seuils communautaires*, pas de problème : ce sont les législations nationales, à travers les Codes des marchés publics, qui s'appliquent. Au dessus de ces seuils, les directives européennes doivent être mises en oeuvre, avec des règles strictes stipulant que les critères de sélection des entreprises et d'attribution du marché soient uniquement d'ordre économique, technique et/ou de capacité financière.

Le croisement des directives européennes avec les législations nationales peut alors poser problème. Exemple : en 1991, l'Italie avait voté une loi prévoyant que des marchés publics soient réservés aux coopératives sociales. Une disposition critiquée par la Commission Européenne, rappelle Ann Lawrence Durviaux, spécialiste du sujet. Mais qui a aussi contribué à faire évoluer la législation européenne. Depuis 2004, les directives communautaires prévoient l'intégration de considérations sociales dans les procédures de passation des marchés publics. Ainsi, si une entreprise ne respecte pas certaines obligations, elle peut être exclue de la procédure de sélection. Peut-on pour autant aller jusqu'à favoriser une entreprise socialement responsable dans l'attribution du marché ? Les juristes sont divisés. Il faut

dans tous les cas que les décideurs aient le choix entre plusieurs offres économiquement équivalentes. De fait, c'est principalement au stade de l'exécution d'un marché public que des clauses sociales peuvent être imposées. Dans le cahier des charges, les pouvoirs publics peuvent demander aux entreprises candidates de s'engager à réaliser des actions en faveur des travailleurs les plus fragiles. C'est ce qui se fait en Wallonie, où une "clause jeunes" et une "clause Forem"*** ont été mises en place dès 1996. Dans leurs cahiers des charges, les entreprises candidates s'engagent à offrir une formation de trois mois pour les chômeurs ou les jeunes lors de l'exécution du marché.

Ce processus croisé de réformes normatives, conduites tant aux échelons européen que nationaux, témoigne bien d'une volonté commune d'utiliser l'instrument "marché public" en faveur du développement durable.

* Ces seuils s'échelonnent de 125 000 à 193 000 euros pour les marchés des fournitures et services ; pour les marchés de travaux, ils s'établissent à 4 845 000 euros.

** Le FOREM est le service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle.



autres voix

Les clauses d'insertion : un levier au service de l'emploi ?

Le Code des marchés publics permet de mobiliser la commande publique au bénéfice de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Qu'en disent les donneurs d'ordre et les structures d'insertion ?

Servane Gilles, responsable assistance maîtrise d'œuvre insertion à Nantes métropole

Au-delà de l'imposition des clauses d'insertion stipulées par l'article 14 du Code des Marchés Publics, depuis 2004, conformément à l'article 53, Nantes métropole prend de plus en plus en compte l'insertion parmi les critères d'attribution des marchés. Par exemple, sur un appel d'offre dans le domaine de la propreté, nous avons examiné la qualité du tutorat, les opportunités de qualification, formation et progression professionnelle offertes aux salariés ainsi que les modalités de l'accompagnement social. Ces éléments vont influencer sur la notation finale de l'entreprise à hauteur de 10 à 20 %.

CONTACT : servane.gilles@nantesmetropole.fr



Servane Gilles.

Claudie Buisson, déléguée générale du Comité national des entreprises d'insertion (Cnei)

Au Cnei, nous sommes pour une insertion efficace. C'est pourquoi nous proposons aux donneurs d'ordres de les aider à rédiger des cahiers des charges plus focalisés sur les aspects qualitatifs de l'insertion. Nous souhaitons aussi que les entreprises diversifient les modalités d'application de la clause. Elles peuvent bien entendu recruter directement des salariés en insertion, mais également sous-traiter une partie du marché à des structures dédiées. Dans tous les cas, nous sommes prêts à les accompagner dans leurs démarches.

CONTACT : claudie.buisson@cnei.org



Claudie Buisson.

REGARDS D'ENTREPRENEURS

Jean-Michel Ricard, l'activité physique pour vivre mieux

L'association SIEL Bleu, dirigée par Jean-Michel Ricard et Jean-Daniel Muller, améliore le bien être, la santé et la vitalité de 60 000 français chaque semaine en proposant des séances d'activité physique douce. Une démarche innovante au service du lien social... et de la création de valeur !

Comment est structurée votre association ?

SIEL Bleu est un groupe associatif de 240 salariés qui s'organise en 4 pôles : SIEL Bleu intervient auprès des personnes âgées, handicapées et/ou atteintes de maladies chroniques au sein de 2 000 établissements (maisons de retraite, hôpitaux...). Domiciel s'adresse de son côté aux particuliers. GPS Santé intervient auprès des salariés des entreprises, en prévention des maux professionnels (accidents du travail, TMS, etc.). Enfin, nous avons aussi un organisme de formation pour les professionnels de santé.



Quels sont les grands principes de votre action ?

L'activité physique et sportive douce est pour nous un vecteur de soin physique, mais aussi un outil cognitif pour retrouver confiance en soi, un outil social qui permet la rencontre, enfin un outil sociétal qui participe des politiques de santé publique visant à améliorer la situation des personnes fragilisées. Il est notamment prouvé que pour des maladies chroniques de type VIH ou cancer, l'activité physique douce réduit la fatigabilité. En phase de rémission pour certaines maladies graves, elle diminue le risque de récurrence.

En quoi cet engagement est-il créateur de valeur ?

Tout d'abord, le « business model » du groupe est au service de ses valeurs : le bénéfice généré par nos activités auprès des entreprises est reversé dans l'association et nous permet de proposer nos autres activités à des tarifs bas pour que le plus grand nombre possible y ait accès.

Ensuite, nos interventions visent toujours à créer un cercle vertueux pour toutes les parties prenantes. Par exemple, en proposant des échauffements aux travailleurs du BTP : le salarié préserve sa santé (moins de foulures...).

L'entreprise s'y retrouve en termes de coût. La collectivité également avec moins d'arrêts de travail et de remboursements de soins.

Enfin, notre récent partenariat avec la Croix Rouge pour proposer des modules de prévention des risques routiers (Alter' conduite), prouve que deux acteurs de l'économie solidaire peuvent trouver des modèles économiques innovants, à la fois créateur de valeur économique et de valeur sociale.

www.sielbleu.org www.gps-sante.info www.alterconduite.fr



Jean-Michel Ricard, dirigeant SIEL Bleu.

À DÉCOUVRIR...

• Des sites Internet à visiter

www.social-planet.org

un outil d'intelligence collective au service des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.

www.ecobase21.net

l'encyclopédie incontournable du développement durable

www.entreprendre-pour-apprendre.fr

un réseau d'associations ayant pour objectif de promouvoir l'envie d'entreprendre auprès des publics scolaires et des jeunes.

www.madeinrespect.org

mise en place du premier label d'éthique industriel par une association regroupant des chefs d'entreprise, convaincus que l'Homme doit être replacé au cœur de l'économie.

www.meilleures-entreprises.fr

un blog d'information sur les (bonnes) pratiques RH et qui propose un classement des entreprises selon la valeur humaine que les collaborateurs leur attribuent.

www.achats-pas-a-pas.fr

une plateforme de mise en relation des acheteurs des entreprises adhérentes avec les prestataires et fournisseurs du secteur adapté ou protégé et de l'insertion.



ILS LE FONT...

Babyloan, le premier site Internet français de micro-prêts solidaires, affiche une belle réussite après deux années d'existence : plus de 7 000 membres, 3 600 projets soutenus et plus d'un million d'euros de prêts.

Prochaine étape : l'extension des micro-prêts en ligne à des projets en France. Babyloan www.babyloan.org soutient la Semaine de la Finance Solidaire www.finansol.org/blog, organisée par Finansol, qui se tient du 3 au 10 novembre à travers toute la France. **Rdv Place de la Bourse dès le 5 novembre !**

En 2009, Patrick Montier lance **Eco-Compare**, un site Internet qui analyse et compare les vertus écologiques de nombreux produits.

Eco-compare connaît aujourd'hui un succès fulgurant, qui devrait encore se renforcer avec le lancement en cette fin d'année 2010 d'une toute nouvelle déclinaison iPhone, permettant d'afficher et de comparer les mérites écologiques de produits simplement en les scannant dans les rayons des magasins.

www.ecocompare.com

perspectives

En amont du prochain Parlement des Entrepreneurs d'avenir qui se tiendra en mai 2011, des groupes de travail thématiques plangent sur des initiatives concrètes, innovantes et pertinentes ! Coup de projecteur sur deux d'entre elles.

Intégrer la démarche RSE lors des créations d'entreprises

Comment sensibiliser les entrepreneurs pour que leur projet de création intègre, dès l'origine, les questions de développement durable et de RSE ? Bertrand Bollet, directeur de l'association Nantes Initiative, a une réponse :

"En posant la question à différents entrepreneurs, nous avons constaté qu'ils avaient une réelle demande d'outils simples, transversaux, pour intégrer la démarche RSE dans leur projet de création". C'est pourquoi Nantes Initiative a développé plusieurs actions : rédaction d'un ouvrage de 70 fiches recensant les bonnes pratiques en matière de RSE, formation des

300 bénévoles accompagnants, et création d'un business plan type intégrant ces problématiques.

Le groupe de travail actuellement en constitution, piloté par Bertrand Bollet, aura pour mission de compléter, d'amender et d'affiner ces outils pour leur lancement officiel lors du Parlement des Entrepreneurs d'avenir.

CONTACT : Bertrand Bollet : bbollet@nantes-initiative.org

Développer une communication responsable

La communication responsable consiste dans la prise en compte, par les annonceurs et leurs agences, des responsabilités sociales et environnementales des entreprises et des marques dans leur expression publique. *"La publicité ne peut plus faire n'importe quoi. Quand une marque parle faux, les gens s'en rendent compte, le font savoir sur le web, et le retour de bâton en termes d'image et de vente est inéluctable. Communiquer de façon responsable est donc dans l'intérêt de l'annonceur"*, explique Alexandre Pasche, directeur de l'agence Eco&co et pilote du groupe de travail sur la communication responsable.

Ce groupe de travail, composé d'une dizaine de personnes principalement issues des agences de communication, a élaboré un questionnaire à destination des annonceurs et de leurs agences - téléchargez le questionnaire sur www.entrepreneursdavenir.com/flw/article/-/id/127. Ainsi les acteurs de la communication peuvent s'auto-évaluer et prendre les mesures nécessaires à la responsabilisation de leur communication. La prochaine étape consistera à développer un outil informatique de diagnostic, sur le modèle du calculateur d'empreinte écologique du WWF, ainsi qu'une méthodologie pour l'accompagnement des démarches de communication responsable.

CONTACT : Alexandre Pasche : ap@ecoandco.com



AGENDA 2010 novembre - décembre

● **4-5 NOVEMBRE :** "Management des entreprises de l'économie sociale et solidaire : quelles spécificités ?" Colloque international organisé par l'IAE Lyon en partenariat avec l'ESDES - Université catholique de Lyon.

www.management-ess2010-lyon.fr

● **10 NOVEMBRE :** 22 h 30 : Programmation spéciale entrepreneuriat social sur Canal + avec un reportage "Les défricheurs" sur les Entrepreneurs d'avenir.

www.canalplus.fr

● **6 AU 14 NOVEMBRE :** Salon Marjolaine, bio et développement durable.

www.salon-marjolaine.com

● **15 NOVEMBRE :** Dreampitch des entrepreneurs, organisé par Dreamshake. L'occasion pour des porteurs de projet, sélectionnés par un jury de rencontrer des investisseurs potentiels.

<http://blog.dreamshake.com>

● **17 NOVEMBRE :** À Evian, Global Conference 2010 des Ateliers de la Terre, sur le thème : "L'innovation suffit-elle pour s'adapter au défi du développement durable ?".

www.planetworkshops.org/fr/index.html

● **24 AU 26 NOVEMBRE :** World Forum de Lille : "La voie de l'entreprise responsable"

www.worldforum-lille.org

● **30 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE :** Salon Pollutec 2010, leader mondial du marché de l'Environnement

www.pollutec.com

● **2 AU 4 DÉCEMBRE :** Salon Planète Mode d'emploi, Paris, Porte de Versailles.

www.planetemodedemploi.fr

● **7 DÉCEMBRE :** "ISO 26000 : 2^e États-Généraux de la Responsabilité Sociétale", à l'Université René Descartes Paris V.

www.iso26000-forum.com

● **14 AU 15 DÉCEMBRE :** 7^e Assises HQE à Avignon : "Aménager et construire : la Révolution !"

<http://assohqe.org/hqe>

Cliquez ici pour d'autres dates :

www.entrepreneursdavenir.com/blog/post/-/id/56

Vous êtes dirigeant d'une entreprise, d'une scop ou d'une association, si vous vous reconnaissez dans la démarche d'Entrepreneurs d'avenir, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site :

www.entrepreneursdavenir.com